

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D125

**OBJET :**  
**31. PERSONNEL**  
**COMMUNAL.**  
**PRESTATIONS**  
**D'ACTIONS SOCIALES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240919-2024D125-DE



L'an deux mil-vingt-quatre, le dix-neuf SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BILLIAU Marie-Françoise, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BEURAERT Martine  
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. CITERNE Joël  
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse  
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Plurélya est le partenaire de la collectivité depuis de nombreuses années pour faire bénéficier aux agents de la mairie et du CCAS et de leur famille d'un accompagnement social et culturel. Cet organisme propose des prestations variées s'adaptant aux besoins des agents pour la famille, la scolarité, le budget, et crée des partenariats rendant les vacances, les loisirs, la culture et le bien être accessibles à tous.

Il rappelle qu'en 2023, la commune a opté pour une formule Agent Actif à 199 € et une formule Agent Retraité à 99 € à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les prestations sont les mêmes quelle que soit la formule choisie mais le montant alloué peut être différent. Après étude des prestations réellement servies, il avait été décidé de réduire la formule pour les retraités et de bien communiquer auprès des agents sur les avantages de cette adhésion.

À la lecture des statistiques 2023 de l'utilisation des prestations, on s'aperçoit que les actifs profitent bien des divers avantages 98 % pour la mairie et 85 %. En revanche, ce n'est pas le cas des retraités qui sous-utilisent Plurélya (32.75 % de taux de retour sur cotisations pour la mairie et seulement 2.68 % pour le CCAS) Les statistiques 2024 arrêtées au 6/9 sont presque identiques, ce qui montre que la communication faite aux retraités en fin d'année 2023 n'a eu que peu d'impact.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

03.10.2024  


ID : 059-215904004-20240919-2024D125-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**OBJET : 31. PERSONNEL COMMUNAL. PRESTATIONS D' ACTIONS SOCIALES.**

Pour rappel, un courrier ainsi qu'un questionnaire leur a été distribué à l'arbre de Noël du COSPC pour leur rappeler que la collectivité cotise pour eux à Plurélya et qu'elle risque de ne plus le faire s'ils ne profitent pas plus de ces avantages.

Sur 91 retraités, seuls 14 ont rendu le questionnaire.

- 12 estiment que l'offre Plurélya est pertinente.
- 10 ont demandé à recevoir la communication mail sur l'offre Plurélya qui est envoyé aux agents actifs
- 5 seraient intéressés par une réunion d'information et de présentation de Plurélya.

Les prestations demandées sont les chèques vacances, cartes cultures et coupons sports.

Le Comité Social Territorial a été consulté le 17 septembre sur le choix des formules envisagées pour l'année prochaine. Il est proposé de maintenir l'adhésion à Plurélya sur les mêmes formules qu'en 2024 à savoir 199€/agent actif et 99 €/agent retraité mais que les retraités recevront un courrier les invitant à confirmer leurs coordonnées pour continuer d'adhérer à Plurélya. Les retraités qui n'auront pas répondu ne seront pas réinscrits. Plurélya a confirmé que cette démarche est possible et déjà effectuée par d'autres collectivités.

L'assemblée délibérante invitée à l'unanimité des votes exprimés (24 pour, 5 abstentions liste « Merville en Grand »), valide les modalités de partenariat avec Plurélya proposées par le Comité Social Territorial.

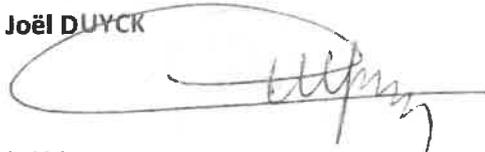
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**



**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.